



# Compte rendu du CRUNSS du 24 juin 2016

**\*Ouverture du dernier conseil régional présidé par Monsieur MICHELET Directeur de l'académie de Paris, celui-ci partant à la retraite fin juillet.**

## Un droit pour tous

Etaient présents :

- \*M. MICHELET (directeur de l'académie de Paris),
- \*Mme COCHET-TERRASSON et M. TREHET (IA-IPR),
- \*M. DUBOIS (représentant FCPE),
- \*M. CYWIE (représentant PEEP),
- \*Françoise BARBAUD, Christiane RIGAUDIERE et Joan NOTARIO (représentants des élus des AS),
- \*Christophe NORCINI (Directeur régional UNSS),
- \*Elisabeth DUTHU, Julie POINSOT et Clarence MACADRE (Directeurs régionaux adjoints UNSS),
- \*Julien GIRAUD et Michèle THIBAULT (représentants SNEP-FSU Paris),
- \*Monsieur SOUMARE (représentant des chefs d'établissement, Proviseur de LP).

M.MICHELET évoque une prochaine année marquée par la candidature parisienne aux Jeux Olympiques et questionne Christophe NORCINI sur ce qui va être entrepris pour marquer l'événement.

Des tee-shirts UNSS seront floqués pour cette occasion.

**\* Le compte rendu du CRUNSS du 25 mars 2016 est mis au vote et voté à l'unanimité.**

### \* Bilan financier présenté par C.NORCINI

Le bilan financier s'est nettement assaini cette année, d'une part par l'arrivée d'une comptable efficace qui malheureusement quitte le service à la fin de cette année scolaire, et d'autre part du fait de la fin du remboursement - 40530.28€ dû au leasing des photocopieuses des années précédentes.

Il est à noter que les dépenses de fonctionnement ont nettement baissé en faveur des dépenses d'animation.

Christophe NORCINI précise que certaines lignes sont négatives, ceci dû au retard de remboursement des AS à qui un prêt a été consenti par l'UNSS pour payer leur forfait et qui n'ont pas encore remboursé.

Des districts ont aussi été réalimentés faute de moyens. Les règles de fonctionnement des districts vont être modifiées, des subventions ne seront accordées qu'en cas de projet.

SNEP: « Que se passera-t-il si il y a de nombreux projets ? »

C.NORCINI : « les subventions seront partagées. »

F.BARBAUD : « Et si il y a plus de participation aux championnats de France dans un district ? »

C.NORCINI : Ce ne sont pas les districts qui financent les déplacements aux championnats de France mais le service régional.

Sur les centres d'entraînement d'escalade, une convention entre l'UNSS et les établissements permet la mise à disposition contre location du matériel d'escalade qui peut être utilisé par les AS mais aussi pendant les cours d'EPS. Cela permet des économies d'achat de matériel.

Cette année, l'UNSS Paris a organisé plus de compétitions inter académiques donc il y a eu moins de déplacements à rembourser, le dézonage du Pass navigo a aussi contribué à faire des économies (malheureusement ce pass navigo va augmenter ainsi que le tarif de la carte imagin'...).  
Les championnats de France de sport partagé ont eu un coût (43000€ dont 30000€ d'hébergement, sont restés à la charge de

Paris, même si tarifs préférentiels), mais la réussite a été totale. Cela a créé une dynamique positive dans l'académie.

En conclusion les comptes sont sains avec une réserve financière de 25 000€ qui sera utilisée en animation l'an prochain.

M.TREHET : le Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France (CROSIF) participe-t-il aux subventions ?

C.NORCINI : non car la région participe déjà et il n'est pas possible de les demander sous 2 formes.

M.MICHELET intervient sur la question de la location des IS à la mairie de Paris, si la logique d'échange des IS des établissements le soir, les week-ends et pendant les vacances pour les associations a fonctionné, en échange des IS le mercredi après-midi ?

M.TREHET précise que peu d'établissements ont été approchés à ce sujet.

F.BARBAUD signale que les établissements qui louent leurs installations en conservent le bénéfice financier et que cela ne profite donc à aucune association sportive.

C.NORCINI nous assure que le dialogue est renoué avec la mairie de Paris et que les choses avancent. Sauf dans le 15<sup>e</sup> où les problèmes perdurent.

C.NORCINI pense que des évolutions vont avoir lieu avec l'augmentation de la pause méridienne dans les collèges suite à la réforme des collèges. Des entraînements vont peut-être pouvoir se mettre en place.

J.NOTARIO demande qui sont les partenaires « divers » cités et pourquoi une rotation des comptables est si fréquente.

Pour les partenaires « divers », la réponse sera apportée ultérieurement.

En ce qui concerne la rotation des comptables cela est certainement dû à un salaire peu attractif.

M.MICHELET propose que le même travail de présentation perdure pour que nous puissions suivre l'évolution du budget d'une année sur l'autre.

Le SNEP demande s'il ne serait pas possible d'utiliser hors temps scolaire, avec un étiquetage « associations de confiance » délivrée par la DJS, les IS d'un autre établissement.

M.SOUMARE précise que des conventions existent déjà dans ce cadre

F.BARBAUD demande s'il n'est pas possible de faire de même avec le Primaire, quand une école possède un gymnase. Il faudrait partir d'un inventaire de ces écoles.

M.MICHELET nous informe que ce sont les Mairies qui gèrent les IS des écoles.

F.BARBAUD évoque le fait que certaines installations sportives dont le très beau gymnase neuf situé rue des Couronnes ne sont pas gérées par la Mairie et qu'il est à destination unique d'une école primaire, alors que des établissements du Secondaire, à proximité, manquent cruellement de ce type d'installations.

C.NORCINI nous assure qu'il posera la question sur ces IS et qu'une loi va être votée prochainement pour unifier la ville et la région à Paris afin de simplifier les démarches de réservation d'IS. Il en sera de même pour l'éducation nationale précise M.MICHELET. Le DASEN 1 gèrera les écoles et les collèges, le DASEN 2 les lycées et les universités avec la région.





Le budget est voté à l'unanimité.

**\*Le bilan sportif**

21483 licenciés-es cette année. Avec les incidents de novembre ce chiffre est plutôt positif.

La suppression du Certificat Médical a permis une augmentation du nombre de licenciés-es en LP.

F.BARBAUD demande si les médecins scolaires ne pourraient pas voir les élèves qui relèvent d'incapacités partielles dans le cadre de l'EPS afin de s'assurer de leur

aptitude pour la pratique en AS.

M.MICHELET répond que les médecins scolaires font de la « médecine de masse » et ne sont pas au service des AS.

M.TREHET précise que les élèves de sections sportives ont un suivi médical, ce qui fait une différence avec ceux des AS.

SNEP : Que veut dire LOL : C'est une application utilisée par les élèves comme espace partagé au sein des AS = Licence On Line  
M.MICHELET note la nette baisse depuis 2 ans des licenciés adultes (passage de 80 à 39).

M.TREHET constate qu'une augmentation du nombre de licenciés est notée pour les lycées dans les secteurs où il y a des projets de mutualisation (district Villette et district Buttes aux Cailles), d'où l'intérêt de ces districts mutualisés.

**\* Les jeunes officiels (JO)**

1819 en 2013/14, 2258 en 2014/15, 2450 pour l'année en cours. 390 pour le district, 326 départementaux, 293 académiques, 37 nationaux.

6 formations pour les enseignants ont eu lieu.

59 JO organisation ont officié au challenge nature.

5 élèves sont allés au challenge national des JO organisé en Martinique.

Des JO ont participé aux championnats de France de Sport Partagé.

**\* Les activités**

34 activités sont proposées sur l'académie.

L'UNSS Paris a organisé :

-25 journées de finales de championnat d'Académie ou de coupe de Paris.

-2 championnats inter académique, VB et FB dans 6 catégories

-1 championnat de France sport partagé.

5 titres de Champion de France et 8 podiums.

Des évolutions sont à venir dans l'organisation des arts du cirque. Le débat est ouvert.

**\* Les événements**

Tous les événements programmés ont été réalisés.

A venir : -30 juin 2016 : Cérémonie à la Sorbonne avec la participation du Recteur pour mettre à l'honneur le sport scolaire.

-Le 4 juillet 2016 est organisé un séminaire des coordonnateurs de district et délégués d'activités.

M.TREHET précise qu'en 2016/17 un chargé de mission sera chargé de suivre les projets de district.

**\*Calendrier 2016/17**

-5 septembre : réunion des coordonnateurs de district

-9 septembre : AG de district.

-14 septembre : journée du sport scolaire à Paul Valery.

-5 octobre : Cross départemental sur la base de loisir du Port aux Cerises sur toute la journée.

Il a été déploré par tous les représentants présents, le choix de Port aux Cerises pour le cross départemental qui rassemblera celui des Buttes Chaumont et celui de Suzanne Lenglen. C.NORCINI a répondu que le Conseil Régional Ile de France voulait absolument rentabiliser les bases de loisirs qui sont

majoritairement déficitaires. Tout le monde s'est interrogé sur les difficultés liées au transport et le temps mobilisé pour cette manifestation. C.NORCINI a affirmé que le Conseil Régional lui donnerait des tickets loisirs qui permettraient aux AS de pratiquer des activités annexes à celles du Cross.

-Tournoi de basket fauteuil prévu

-Championnat de Hand prévu

-28-30 mars : Championnat de France de lutte avec partenariat FFSU

**\* Organisationnelles**

Plan Académique de Développement du Sport Scolaire parisien décliné en fonction du PNDSS national.

Création d'un comité technique régional et d'une Commission Mixte Régionale de Sport partagé.

Paris organise « l'International School sport » (Fédération de cross country 2018) préparé 2 ans en amont.

Dotation HSA et IMP public/privé maintien des dotations.

Projets de district à mettre en place et financement selon les projets.

**\* Questions diverses posées par les représentants des AS**

- Manque de logique qui concerne la question du forfait. Ce forfait met en danger financier un certain nombre d'AS. Il s'agit « d'un impôt ». Lorsque ces AS ne peuvent plus payer, l'UNSS vient à leur aide : ils sont prélevés et on leur redonne.

D'autre part, nous sommes la seule fédération à licencier un quota d'élèves qui n'existent que virtuellement puisque les AS doivent acheter des licences au prorata du nombre d'élèves inscrits dans l'établissement. Il est d'ailleurs possible de demander une subvention en indiquant le nombre de licenciés qui ne correspond pas aux véritables licenciés mais aux nombres de licences imposées à acheter !

C.NORCINI dit qu'il n'y peut rien, que c'est une décision ministérielle.

F.BARBAUD dit que le CRUNSS est également là pour faire remonter ce problème.

M.MICHELET dit qu'il comprend tout à fait que ce soit un problème.

- Question de la libération du mercredi après-midi.

M.SOUMARE illustre les difficultés pour un lycée pro de ne pas placer de cours le mercredi après-midi.

Tout le monde est d'accord pour concevoir que la difficulté se concentre principalement sur les lycées et que cela est dommageable pour la dynamique des AS.

F.BARBAUD fait remarquer que la nécessité de libérer le mercredi après-midi n'est même plus précisée dans la circulaire de rentrée 2016.

- Question sur les établissements privés qui disposent de moyens considérables et de capacités d'entraînement bien supérieures aux établissements du public.

Les IA-IPR répondent qu'on ne peut pas empêcher ces établissements de participer, qu'ils ont effectivement une forte politique sportive qu'on ne peut pas leur reprocher.

Certains établissements proposent à titre d'exemple, des entraînements de hip hop journaliers.

- Question des difficultés à obtenir des subventions notamment au niveau du CNDS. C.NORCINI considère qu'un bon nombre d'AS touche cette subvention mais que ceux qui continuent de demander un financement pour une sortie type VTT sont « hors sujet »

Les 2 autres questions qui concernaient les JO3 collégiés ne pouvant prétendre à rester JO3 lycée et une question sur le badminton ne sont pas abordées par C.NORCINI.



